

## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B3.10

**N° de la demande :** 2009-1005  
**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégorie B3.10 (Modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Equinox EC  
**N° d'homologation :** 27603  
**Matière(s) active(s) (m.a.) :** Tépraloxydime [TPA]  
**N° de document de l'ARLA :** 1784952

### But de la demande

La présente demande vise l'ajout d'un mélange en cuve associant les herbicides Liberty 150 SN (Liberty 150 SN Herbicide, n° d'homologation 28837) et Equinox EC (Equinox EC Herbicide, n° d'homologation 27603) sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC, afin de mieux lutter contre les graminées adventices dans des conditions environnementales normales à difficiles dans le canola tolérant au glufosinate d'ammonium (Liberty Link®). Le demandeur souhaite également apporter un certain nombre de changements au libellé de l'étiquette de l'herbicide Equinox EC en ce qui concerne a) le calendrier des traitements, b) la terminologie associée au canola et c) la terminologie associée au système de culture Clearfield.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

L'ajout du mélange en cuve associant les herbicides 150 SN et Equinox EC comme traitement dans le canola tolérant au glufosinate d'ammonium peut être soutenu du point de vue des résidus dans les aliments. L'utilisation du mélange en cuve ne devrait entraîner aucune augmentation de l'exposition aux résidus de tépraloxydime, pour quelque sous-groupe de population que ce soit, puisque les doses d'application des autres constituants du mélange en cuve demeurent inférieures ou égales à celles déjà homologuées.

### Évaluation environnementale

La dose d'application maximale pour la tépraloxydime est inférieure à celle des autres utilisations déjà homologuées de produits contenant cette matière active.

Une nouvelle analyse des quotients de risque (QR) pour les végétaux terrestres non ciblés a mené à la conclusion que l'étiquette devrait désormais préciser qu'une zone tampon terrestre d'un mètre était requise. L'ajout de cette zone tampon contribuera à réduire les risques en protégeant davantage les végétaux terrestres non ciblés.

### **Évaluation de la valeur**

Des données sur l'efficacité, la phytotoxicité et le rendement provenant de 13 essais répétés au champ sur des petites parcelles de terrain en Alberta (4), en Saskatchewan (3) et au Manitoba (6), en 1998 (5), 1999 (3) et 2005 (5) ont été soumises. Les données fournies sur l'efficacité indiquent que le mélange en cuve associant les herbicides Equinox EC et Liberty 150 SN permet de mieux lutter contre les espèces de graminées adventices évaluées dans des conditions environnementales normales à difficiles. Les données sur le rendement et sur les lésions subies par la culture indiquent que le mélange en cuve combinant les herbicides Equinox EC et Liberty 150 SN ne cause aucun dommage inacceptable au canola tolérant au glufosinate d'ammonium. Selon les données présentées, la modification visant à ajouter à l'étiquette de l'herbicide Equinox EC le mélange en cuve susmentionné comme traitement de postlevée dans le canola résistant au glufosinate d'ammonium est justifiée du point de vue de la valeur.

### **Conclusion**

Après examen de toutes les données disponibles, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) approuve 1) l'ajout du mélange en cuve associant les herbicides Liberty 150 SN (n° d'homologation 28837) et Equinox EC Herbicide (n° d'homologation 27603) sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC, aux fins de suppression des graminées adventices dans le canola tolérant au glufosinate d'ammonium et 2) les changements apportés au libellé de l'étiquette de l'herbicide Equinox EC.

### **Références**

PMRA # 1734941 2009 Application for EQUINOX EC Herbicide + LIBERTY® 150 SN Herbicide Tank Mix for Enhanced Grass Weed Control in LIBERTY LINK® Glufosinate Ammonium Tolerant) Canola. DACO: Part 10 Value.

PMRA # 1734944 Trial Reports.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.